

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

La Journée du Grand Prix

La journée d'Anteuil aura été sans octave. Le Grand Prix s'est couru, sans qu'aucun Christiani n'accordât le gibus présidentiel et sans que nul « bazar de la Charité » n'essayât sa canne sur le crâne de quelque ambassadrice. Il a suffi d'empoigner quatre douzaines de manifestants royalistes pour que soudain le mouvement cessât. Ce n'est pas les ceilllets blancs qui mèneront à la croisée définitive contre la République !...

M. le comte Christiani peut néanmoins se vanter, dit le *Petit Bleu*, d'avoir fait perdre beaucoup d'argent au grand et au petit commerce parisien, car son acte condamnable devait amener des représailles ; il fallait s'attendre à ce que la manifestation lamentable du Grand Steeple aurait une contrepartie dans une autre manifestation au Grand Prix ; et tous ceux qui n'aiment ni les cohues turbulentes, ni la perspective de bousculades et de coups de poing — et ils sont nombreux — devaient, nécessairement, s'abstenir de participer à une fête où ils risquaient de trouver plus de horions que de plaisir. Les abstentions ont donc été fort nombreuses, et beaucoup de Parisiens ont préféré les promenades moins agitées de la campagne. Cet évidemment très fâcheux.

Les mesures de précaution avaient été si rigoureusement prises qu'on devait être rassuré sur l'issue de cette journée, et les amis du boulangisme et du Césarisme se sont, en général, prudemment abstenus ; M. le Président de la République a donc pu se rendre aux courses sans être insulté par les paladins de l'oeillet blanc ou les émeutiers de l'oeillet rouge ; il a été acclamé sur tout le parcours par les républicains ; on a même pu crier : « Vive la République ! » sans essuyer les injures des réactionnaires qui ne disposaient plus d'un champ propice à leurs exploits.

Cette journée aurait été en somme pacifique si, au retour, il n'y avait pas eu des bagarres sur quelques points, comme à Passy et au pavillon d'Armenonville, par exemple ; il y avait de l'orage dans l'air, il n'a pas éclaté pendant les courses, mais il fallait s'attendre à ce qu'il éclatât partiellement ; faut-il déplorer quelques brutalités de la police, à l'occasion d'une démonstration républicaine devant les bureaux de l'*Intransigeant* ?

Le *Matin* rapporte d'autre part, le fait suivant :

Vers une heure du matin, à la terrasse du café Véron, un honorable commerçant du quartier Bonne-Nouvelle, M. Gauthier, qui criait : « Vive Loubet ! » a été assommé d'un coup de casse-tête par un agent de police en bourgeois. Les gardiens de la paix ont trouvé cet acte tellement injustifié et tellement odieux, qu'ils ont arrêté l'inspecteur et l'ont conduit au poste central du neuvième arrondissement.

Ce fait et beaucoup d'autres hélas ! rapportés par nos confrères, prouve bien que les critiques adressées hier à M. Dupuy, sur les brutalités policières n'étaient pas absolument injustifiées.

Ce qui ressort clairement de cette journée,

c'est que le peuple de Paris a pu manifester — malgré l'hostilité de la police ! — son profond attachement à la République, eu même temps que ses sentiments d'affectueux respect à celui qui la représente avec tant de fermeté et de loyauté.

Nous devons souhaiter aujourd'hui que cette agitation cesse ; elle deviendrait dangereuse en se prolongeant. Nous n'avons rien à gagner à ces promenades tapageuses. Nos adversaires peuvent seuls en profiter. Les esprits sont trop échauffés pour que, à un moment donné, ces troubles, jusqu'alors inoffensifs de la rue, ne dégénèrent en guerre fratricide, si les hommes de bons sens et de sang-froid ne font pas entendre la voix de la raison.

Il appartient au cabinet qui va succéder au ministère Dupuy, de gouverner avec décision et de savoir prendre d'énergiques résolutions sans attendre une pression du Parlement.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Comme on le verra plus loin, dans notre compte rendu de la Chambre, le ministère Dupuy a été renversé par le vote de toute la gauche.

Lundi, M. Yves Guyot écrivait dans le *Sicéle* :

M. Charles Dupuy a une réputation si bien acquise et si justifiée de fausseté, de trahison permanente, que beaucoup de membres du Parlement disaient, en lisant la note parue hier soir :

— M. Ch. Dupuy veut essayer de déconsidérer M. Loubet et de faire dire et répéter : Vous voyez, pour que le Président de la République puisse aller au Grand Prix de Paris, il faut vingt escadrons de cavalerie, toute la garde républicaine sur pied, 6,000 gardiens de la paix ! Voilà sa popularité.

C'est toujours la continuation de cette politique de parade, de force, en réalité de faiblesse, qui inspire de la méfiance à tout le monde. Il ne faut pas que M. Ch. Dupuy s'imagine que, parce que M. Loubet a pu rentrer sain et sauf à l'Elysée, sa situation ministérielle soit consolidée.

M. Yves Guyot ne se trompait pas ! Il ne croyait même pas, certainement ; que le dénouement fût si proche !

LES COMBINAISONS

Il est bien difficile d'indiquer d'ores et déjà vers quelle solution la crise va s'acheminer. Tout d'abord, il entre dans l'appréciation de cette solution une part d'inconnu, c'est la volonté personnelle de M. Loubet. On pouvait savoir à l'avance avec M. Félix Faure à quel homme politique il s'adresserait vraisemblablement.

Ses sympathies et ses antipathies étaient connues. On n'en peut dire autant de M. Loubet. Les amis qu'il compte dans la Chambre sont très nombreux et, à vrai dire, on ne lui connaît pas d'ennemi dans le camp républicain. M. Loubet sera donc tout à fait à l'aise pour appeler telle personnalité qu'il lui plaira de choisir à la succession de M. Dupuy.

Trois noms sont d'ores et déjà mis en avant pour la présidence du conseil, ceux de MM. Sarrien, Delcassé et Poincaré. Certains modérés ont mis en avant le nom de M. Waldeck-Rousseau, mais dès qu'il a été prononcé, de très vives résistances se sont manifestées parmi les radicaux qui ne veulent pas d'un cabinet Waldeck.

La croyance générale est que nous nous acheminons vers un cabinet de concentration républicaine à gauche, où se fonderaient

certaines des éléments du cabinet actuel, et dont feraient partie, par exemple, MM. Delcassé, Poincaré, Delombre, Krantz, Sarrien et, peut-être, M. Bourgeois, si celui-ci, qui sera très vivement sollicité, y consentait, ce dont nous doutons, mais ce n'est guère qu'après les consultations auxquelles va se livrer le président de la République que la solution probable de la crise apparaîtra.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 Juin 1899

M. Vaillant interpelle le gouvernement sur les violences commises hier par la police contre les républicains.

M. Vaillant cite des faits révoltants à la charge de la police. Il demande compte au président du conseil des excès policiers dont les socialistes et les républicains furent, dans la plupart des cas, les victimes.

M. Dupuy dit que la police n'avait reçu en fait d'ordre que celui de faire respecter l'ordre et la liberté de la rue. Il prétend qu'elle a fait simplement son devoir et qu'elle a bien mérité de la République.

Plusieurs députés viennent confirmer les dires de M. Vaillant.

Plusieurs ordres du jour sont déposés. Le gouvernement, après avoir repoussé l'ordre du jour pur et simple et un ordre du jour présenté par M. Dulau, a déclaré qu'il n'acceptait que l'ordre du jour de M. Saumande portant approbation de ses actes. La priorité en faveur de cet ordre du jour a été refusée par 253 voix contre 246.

La Chambre a ensuite voté, par 321 voix contre 173, un ordre du jour de M. Ruau, député radical de la Haute-Garonne, ainsi conçu : « La Chambre, résolue à ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines, passe à l'ordre du jour. »

Immédiatement après ce vote, les ministres ont quitté la salle des séances pour aller porter leur démission collective au Président de la République.

L'AMNISTIE !...

On ne saurait assez admirer la douceur d'âme de M. Gerville-Réache. C'est lui, on s'en souvient, qui inventa avant M. Georges Berry et le président du Conseil le « moyen des Chambres réunies ». M. Gerville-Réache avait cru s'assurer sur un pointage, peut-être à l'aide des tuyaux de Q. de Beurepaire, qu'une forte majorité à la Chambre civile, et à la Chambre des requêtes, était hostile à la révision. De là son idée.

Aujourd'hui, écrit notre confrère le *Petit Phare*, l'événement a déçu M. Gerville-Réache. Il a donc découvert autre chose : l'amnistie pour tous ceux qui ont pris part à l'affaire Dreyfus (même pour Esterhazy ?), excepté pour Dreyfus. C'est bon : mais qui se chargera de ressusciter Henry ?

C'est vraiment exquis, et il semble qu'on déploie dans des punitions enjointes par la loi, une sorte de mystérieuse haine. Rien n'est plus faux. Il ne s'agit pas de sévir contre des crimes commis, mais d'éviter aux criminels, en les mettant hors d'état de nuire, de commettre de nouveaux crimes.

Personne ne désire voir rester le colonel du Paty de Clam trois cent trente jours en prévention, comme le colonel Picquart ; mais personne ne se soucierait d'être soumis aux interrogatoires de M. du Paty, s'il devait exercer de nouveau les fonctions d'officier de police judiciaire.

Epurer n'est pas punir. On ne punit pas ceux qui répandent la contagion, mais on les écarte. C'est une des conditions qu'il faut pour pouvoir vivre.

Les conséquences de la guerre

On a calculé que les guerres du 1^{er} Empire ont coûté à l'Europe environ 8 millions d'hommes, plus de 16 millions ont péri dans le courant du XIX^e siècle et les dépenses pécuniaires occasionnées à l'Europe depuis Napoléon 1^{er} jusqu'à nos jours, s'élèvent à plusieurs centaines de milliards de francs. D'après M. de Foville, le coût de la guerre de 1870 est de 30 milliards ; d'après le *Messenger officiel russe*, la Chine et le Japon ont dépensé 1 milliard 250 millions dans leur dernière lutte ; enfin le *New-York journal*, a établi ainsi qu'il suit le bilan de la guerre hispano-américaine : l'Espagne perd 5 milliards 375 millions et les États-Unis 1,112 millions de francs.

Quelles formidables et folles saignées ! Que d'énergies, que de vies, que d'argent l'humanité dépense, non seulement en pure perte, ce qui est du gaspillage, mais pour se porter des coups redoutables, ce qui est à la fois criminel et insensé.

(Le Réformiste)

ALBERT GRIMAUD.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

On se rappelle qu'une religieuse du Sacré-Cœur, Marie-Laroche a écrit il y a quelques mois sous ce titre : *Les Religieuses enseignantes et les nécessités de l'apostolat*, un livre qui a fait quelque bruit.

Son but était de provoquer la création d'une école normale de religieuses sur le modèle de Fontenay.

Il paraît qu'un certain nombre d'évêques approuvaient cette idée, recommandée en outre par des laïques célèbres tels que Brunetière et de Vogüé.

Mais Rome n'a pas donné son assentiment et le projet ne saurait avoir, du moins officiellement, l'approbation du Vatican ;

« 1^o Il ne convient pas, dit l'arrêt, d'approuver le projet de créer une école normale pour les religieuses enseignantes, selon la formule de sœur Marie du Sacré-Cœur ;

« 2^o Il n'y a pas lieu de prendre une mesure générale pour améliorer l'enseignement des femmes dans les instituts religieux.

Cette décision jette un froid sur l'enthousiasme des novateurs et vient contrarier leurs visées.

La *Revue de l'Enseignement primaire* qui nous conte l'affaire, nous met en garde contre l'appréciation trop précipitée de certains journaux qui crient victoire en disant : « Le Pape prêche l'obscurantisme ; il aime la crasse et veut y rester. »

« *Baptistou*, plus prudent, se méfie et il se dit que le Pape est plus fin que tous les évêques et que tous les Brunetiers de France ; le Pape ne pouvait pas approuver M^{me} Laroche ; c'eût été reconnaître infailliblement que les convents de France ne sont pas d'une supériorité incontestable et que les sœurs sont parfois incapables. En disant qu'il n'y a rien à changer le Pape déclare par cela même que les sœurs sont à la hauteur de leur mission... »

Mais n'ayez crainte, si la grande école ne s'ouvre pas selon la formule de M^{me} Laroche, elle verra le jour d'une autre façon, s'il n'y a pas lieu de prendre une mesure générale, on en prendra quelques douzaines de parti-

culières. La réforme se fera, bonnes gens elle a déjà commencé »

Et nous pensons avec le judicieux *Baptistou* de la « *Revue* » que les congréganistes auront leur Fontenay, qu'elles le veuillent ou non. Elles trouveront le moyen de faire entrer dans leur personnel les meilleures de nos anciennes normaliennes (*Baptistou* pourrait nommer quelques transfuges). Le projet de M^{me} Laroche deviendra réalité.

Est-ce que ces projets ne doivent pas nous engager à soutenir nos institutrices laïques et les encourager dans les moments difficiles qu'elles traversent ?

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Voyage ministériel

MM. Monestier, ministre des travaux publics, et Mougeot, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, sont allés présider dimanche à l'inauguration de la nouvelle ligne de chemin de fer de Longerey à Hex et Divonne.

Les ministres ont été acclamés par la foule, qui mêlait aux cris poussés en leur honneur les cris de : « Vive Loubet ! Vive la République ! »

La municipalité de Divonne leur a offert un banquet. Au dessert, répondant à un toast du maire, M. Monestier, faisant allusion aux événements récents, a prononcé le nom de M. Loubet ; ce passage de son discours a soulevé d'unanimes applaudissements.

M. Viger à Poitiers

M. Viger a présidé dimanche à la distribution des récompenses du concours régional agricole. Il a prononcé un discours qu'il a terminé par les paroles suivantes :

« Il nous souvient que, dans des circonstances difficiles, au moment où la France était en proie aux luttes des partis hostiles à la République, un grand homme d'Etat prononçait sous une forme spirituelle, une parole profonde pleine de haute raison. Il disait : « Heureusement que cela n'empêche pas le blé de pousser. »

« Le cultivateur français qui a donné tant de preuves de son bon sens, de son amour du travail, de son économie, continue, en effet, au milieu des clameurs des partis, ses laborieux efforts pour contribuer à la fortune du pays. Fermement attaché à la République, il a droit à sa reconnaissance, il attend d'elle la protection de son travail et la sécurité du lendemain. »

Chez M. Trarieux

Dans la soirée d'avant-hier, M. Trarieux, sénateur, a donné une réception en l'honneur du colonel Picquart. Près de trois cents personnes ont assisté à cette réception. M. Mathieu Dreyfus y assistait aussi. Sur un transparent, adapté à une des fenêtres de l'entresol de la maison, se détachaient ces mots : « Vive l'armée quand même ! »

Les Permis de Chasse

M. Berton, député de la Creuse, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition ayant pour objet la création de permis de chasse journaliers, à des prix très réduits, délivrables dans tous les débits de tabac.

Sous-préfet

L'*Officiel* publie le décret portant la nomination de M. Itam, attaché au cabinet du président du conseil, ministre de l'intérieur, comme sous-préfet de Nontron (Dordogne), en remplacement de M. Bois, décédé.

Finances

Par décret, sont répartis comme suit les traitements fixes attribués aux trésoreries générales des finances : cinq trésoreries à 18,000 fr., vingt-deux trésoreries à 16,000 fr., vingt à 14,000 fr., quarante à 12,000 fr. La nouvelle répartition des trésoreries générales recevra son application à partir du 1^{er} juin 1899.

Deux livres de Zola

Dans l'interview avec le correspondant du *Daily Telegraph*, M. Emile Zola a dit qu'il publierait prochainement ses impressions sur l'Angleterre en un volume et la psychologie du drame Dreyfus en trois volumes.

Le Courrier du Tonkin

Les journaux du Tonkin, arrivés hier

matin par la voie anglaise, apportent de l'Extrême-Orient les nouvelles suivantes :

On écrit de Hué, que les trois derniers chefs de la bande si redoutés dans la province de Quang-Ngai-Fallo, sont venus faire leur soumission au résident de Quang-Ngai. Ils étaient accompagnés des principaux notables de leurs tribus, qui se sont portés garants de la sincérité de la soumission.

Ces trois chefs amenaient à leur suite, avec l'intention de les rendre, une cinquantaine d'Annamites qui étaient depuis longtemps en leur possession.

Ils se sont engagés en outre à racheter les Annamites précédemment vendus aux tribus des Sedans et à les rendre à leur famille.

La pacification est complète dans les 18 cantons, comptant 70.000 habitants.

CHRONIQUE LOCALE

Décision intéressante

Un vélocipédiste monte en bicyclette louée, mais dépourvue de plaque. Le juge de paix a relaxé le bicycliste, qui n'était que conducteur de la machine et non le possesseur.

Le décret du 10 décembre 1898 ne vise que les possesseurs.

Concours

Un concours pour chevaux de selle hongres ou pouliches de 3 ans, présentés montés, aura lieu à Toulouse (terrain Maury), le mardi 27 juin à 8 heures du matin.

Le programme sera mis à la disposition des éleveurs dans les bureaux de la préfecture de la Haute-Garonne, (2^e division), où les engagements sont reçus jusqu'au jeudi 15 juin dernier délai, contre le versement d'un droit d'inscription de 5 fr. par cheval engagé.

CAHORS

Adresse à M. Loubet

Les membres du Conseil municipal ont adressé, samedi, le télégramme suivant à M. Loubet :

A Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Président,
Les membres du Conseil municipal de Cahors, soulagés, profondément émus du scandale qui s'est produit à Auteuil et de la persistance avec laquelle les ennemis de la République cherchent à troubler le pays, ont l'honneur de vous adresser l'hommage de leurs profondes sympathies et de leur dévouement absolu à nos institutions.
(Suivent les signatures.)

M. Druard

C'est hier, que se sont ouverts devant la cour d'appel de Riom les débats de l'affaire de M. Druard, ancien préfet du Lot et de l'Allier, poursuivi disciplinairement sous l'inculpation d'avoir commis des illégalités au cours de la période électorale de 1898, dans l'arrondissement de Montluçon.

M. Druard est assisté de M^e Rousset — un nom sympathique dans le Lot !!! — du barreau de Paris.

Après l'audition d'une partie des témoins, l'audience est levée et renvoyée à aujourd'hui.

L'affaire Henras contre la ville

Samedi dernier, M. le juge de paix du canton sud de Cahors a rendu son jugement dans l'affaire intentée par M. Henras à la ville de Cahors.

La ville de Cahors est condamnée à 50 fr. de dommages-intérêts, pour avoir enlevé l'escalier de la terrasse de la maison Henras, à rétablir les lieux dans l'état primitif et ce, dans la huitaine de la signification, à peine de 5 fr. d'amende par jour de retard.

Défaat a été donné contre M. Fournier, ingénieur qui a été condamné solidairement avec M. Labie, entrepreneur, et M. le maire de la ville de Cahors.

Conseil de Préfecture

Le conseil a examiné les affaires suivantes dans sa dernière séance :

1^o Le sieur Ressiguier, de Castelnau, demande une indemnité de 85 francs à la commune de Castelnau, pour le préjudice causé par l'éboulement d'un mur dans son pré.

M. le maire de Castelnau présente des observations et soutient que l'administration des ponts et chaussées de rait être responsable de ce dommage, qu'il ne conteste pas, d'ailleurs, mais qu'il trouve exagéré.

Le conseil renvoie cette affaire à quinzaine pour permettre aux parties de s'entendre,

afin d'éviter la nomination d'experts pour une somme aussi minime.

— La deuxième affaire appelée est celle du sieur Lavergne, ancien fermier des droits de place de Cahors, contre la ville, dont nous avons entretenu plusieurs fois nos lecteurs.

M. Lavergne réclamait à la ville de Cahors, en décembre 1896, une somme de 7,000 francs pour paiement des droits de place concernant le dépôt des fumiers que la ville a établi dans l'allée des Soupires et qu'elle vend aux particuliers.

Le tribunal de Cahors avait renvoyé les parties devant le conseil de préfecture, en interprétation de l'article 11 des clauses du cahier des charges.

Après plaidoiries de M^e H. de Valon, pour Lavergne, et de M^e Lagarrigue pour la ville, le conseil de préfecture, dans son audience du 7 mai 1897, mit cette affaire en délibéré, et le 18 juin suivant ordonna une expertise qu'elle confia à MM. Quercy, professeur départemental d'agriculture ; Lacosse, ancien avoué, et Fournier, ingénieur civil.

M^e H. de Valon se présente aujourd'hui au nom du sieur Lavergne et au nom de M. Lombart, le nouveau fermier des droits de place, qui intervient dans le procès.

Il passe en revue chacun des rapports et fait ressortir les manipulations qui ont pour résultats de transformer en fumier les parties utilisables des bones et immondices.

Cette affaire est renvoyée à quinzaine pour entendre la plaidoirie de M^e Lagarrigue.

La dernière affaire de cette longue audience, qui a commencé à deux heures pour ne prendre fin qu'à six heures, est une demande en décharge sur taxes de voitures faite par le sieur Jean-Gabriel Robert, aumônier à Montcuq.

Dans son audience du 11 novembre dernier, le conseil, considérant qu'il n'était pas suffisamment éclairé par les explications de l'abbé Robert et de M. de Monzie, inspecteur des contributions directes, arrêta qu'une enquête serait ordonnée et que les témoins seraient entendus.

Le conseil rejette aujourd'hui la demande en décharge de l'abbé Robert.

Un duel

Nous lisons dans le *Petit Bleu* du 11 juin :

Une rencontre à l'épée aura lieu ce matin, aux environs de Paris, entre deux de nos confrères : M. Victor Jose, directeur de l'*Avenir républicain du Lot*, et M. Paul Belon, rédacteur au *Petit Journal*.

Cette rencontre est motivée par un article paru dans le journal de M. Jose, jugé injurieux par M. Belon.

Nous avons cherché en vain l'*Avenir républicain du Lot*, dans l'Annuaire de la Presse !.....

Bibliothèque populaire

La Commission d'achat de la bibliothèque populaire de Cahors se réunira, jeudi 15 courant à 5 heures du soir, dans le local de la bibliothèque, pour la désignation des ouvrages qu'il y a lieu d'acquérir.

L'Avenir Cadurcien

Notre excellente Société musicale l'*Avenir Cadurcien*, vient d'obtenir au concours de Carcassonne les prix suivants :

- 4^e prix d'honneur.
- 3^e prix de lecture à vue.
- 5^e prix d'exécution.
- Un prix de défilé.

Un prix d'orchestration avec félicitations au chef de musique.

Il y avait onze Sociétés concurrentes. C'est donc à l'actif des musiciens de l'*Avenir* un très beau succès dont nous sommes heureux de les féliciter.

La Société rentrera à Cahors ce soir à 9 h. 40. L'*Orphéon* attendra nos musiciens à la gare.

Orages

Les journées d'hier et d'avant-hier ont été particulièrement chaudes et lourdes. Dimanche après-midi, vers huit heures, le ciel a commencé à prendre cette teinte grise qui annonce un orage ; peu après tout l'horizon était sillonné par les zigzags de la foudre.

Il paraît qu'à ce moment, à Toulouse, un orage d'une intensité énorme, une pluie diluvienne, une grêle compacte s'abattaient sur la ville et les environs, causant de très grands dégâts et transformant les rues en canaux.

Au même moment, à Montauban, les

orages se sont concentrés, et, pendant deux heures, on a vu des éclairs fulgurants, entendu des éclats de tonnerre formidables et la pluie est tombée en abondance.

A Cahors, le ciel est resté menaçant, mais la pluie n'est pas tombée.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 13 juin 1899

Naissances

Carrières Marie-Marguerite, rue Lastié, 30.
Couderc Jean-Maurice, quai Champollion, 4.

Publications de Mariages

Gaillac Jean, employé et Carrié Hélène, modiste.

Mandon-Forgeas Aubin Louis-Arthur, rédacteur à la direction des postes et télégraphes et Renoux Marie-Jeanne-Marthe.

Arnaudet Léon, charpentier et Laverni Joséphine, fille de service.

Décès

Couyba Jacques, cultivateur, 75 ans à Bé-gous.

Valette Pierre, menuisier, 74 ans, rue St-James, 15.

Fontanilhès Marie-Rosalie, veuve Arnaud, 89 ans, sans profession, rue Daurade, 5.

Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui a pour titre *Réformations inaugurales*, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8^o, d'un format élégant et d'une impression soignée, vient de paraître à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Comme le chiffre du tirage est restreint, nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à se le procurer sans retard.

Le prix de l'ouvrage est de 2 francs.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 10 juin.

A l'ouverture de l'audience, le tribunal condamne un nommé Puechmaurel, repris de justice, dont le casier judiciaire est orné de plus de quarante condamnations, à deux mois d'emprisonnement pour délit de pêche.

Les trois affaires suivantes sont ensuite successivement appelées :

Alexandre Lavigne, âgé de 19 ans, cultivateur à Fourmagnac, inculpé de coups et blessures volontaires, est condamné à 16 fr. d'amende et bénéficie de la loi de sursis.

Isidore Revel, sabotier à Maurs, est condamné à 16 fr. d'amende, pour contravention à la police des chemins de fer (sursis).

Jean-Pierre Asfaux, âgé de 41 ans, maçon à Saint-Paul-de-Vern, comparait sous l'inculpation de coups et blessures. Le tribunal le condamne à quinze jours d'emprisonnement (sursis).

CARAYAC. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni le 11 mai à 11 heures du matin.

Tous les membres étaient présents excepté M. Pégouérié, excusé.

La séance ouverte, il a été procédé au règlement définitif de l'exercice 1898.

Les Recettes de toute nature

se sont élevées à..... 1290 fr. 42.

Et les dépenses à..... 1112 fr. 88.

D'où un reliquat de 177 fr. 54.

Budget supplémentaire de 1899

Recettes..... 193 fr. 49.

Dépenses..... 185 fr. 61.

Budget primitif de 1900

Recettes..... 504 fr. 03.

Dépenses..... 852 fr. 46.

Déficit..... 348 fr. 43.

Pour combler ce déficit, le Conseil vote une imposition extraordinaire de vingt-cinq centimes, au principal de quatre contributions directes, pour l'année 1900.

Il vote en outre une imposition de un centime 36 centièmes pour le service de l'assistance médicale gratuite.

L'assemblée décide que la fête locale ne se célébrera que le dimanche après Noël.

BAGNAC. — Orage. — dimanche, vers trois heures de l'après-midi, un orage d'une

extrême violence s'est déchaîné sur une partie de notre commune, sur celle de Triaulou (Cantal) et sur plusieurs autres du canton de Figeac (Est). Les dégâts causés par la grêle sont considérables. Les vignes ont beaucoup souffert. Les fourrages, les arbres fruitiers et les récoltes de toute nature ont été hachés. En ville, un grand nombre de vitres ont été brisées par les grêlons qui étaient d'une grosseur peu ordinaire. Les habitants de ces campagnes sont dans la consternation.

VIAZAC. — Accident. — Dimanche, le jeune Carrayrou, âgé de douze ans, du village de Laborie, a été victime d'un accident qui aurait pu avoir des suites graves. Il était monté sur un chêne pour dénicher des charbonnerets quand une branche se rompit sous ses pieds. Il ne put pas s'accrocher aux autres branches et tomba sur le sol d'une hauteur de près de dix mètres. Dans sa chute, il se fit des blessures à la tête qui, il faut l'espérer, ne mettront pas sa vie en danger.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Vol. — Ces jours derniers, un vol de jambon et de vin a été commis au préjudice du nommé Philippe Gazou, propriétaire à Rocamadour.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Gramat.

Vandalisme. — Des arbres fruitiers ont été détruits dans un champ appartenant au nommé François Maury, propriétaire à Saint-Sozy.

Une femme de Baladou est fortement soupçonnée d'avoir fait le coup.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Souillac.

GOURDON. — Noyé. — Ces jours derniers le nommé Jacques Longuet, âgé de soixante-quatorze ans, cultivateur à Freyssinet-le-Gourdonnais, était allé puiser de l'eau dans une citerne située à peu de distance de sa maison d'habitation. Soit qu'il ait perdu l'équilibre, soit qu'il aie une faiblesse, il tomba dans le puits dans lequel il y avait plus d'un mètre d'eau et s'y noya. Un berger qui gardait les moutons à une certaine distance de là, ayant vu disparaître le vieillard, cria au secours et les personnes du voisinage accoururent et retirèrent Longuet de l'eau, mais il était trop tard, le malheureux avait cessé de vivre.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Freyssinet.

Taxe du pain. — Par arrêté de M. le maire de Gourdon, le pain a été taxé comme suit à partir du 10 juin courant :

Première qualité, 0,2750 le kilo ; deuxième qualité, 0,25 le kilo ; troisième qualité, 0,20 le kilo.

MARTEL. — Société des Vétérans de 1870-71. — Une section de la société des Vétérans étant en formation à Martel, tous les anciens militaires des armées de terre et de mer qui voudraient faire partie de cette belle et patriotique société peuvent s'adresser, pour tous renseignements ou inscription, à M. Taurisson, membre délégué.

Une première réunion aura lieu du reste, le dimanche 18 juin prochain, à deux heures du soir, à la salle de la mairie de Martel.

Chez nos voisins

FUMEL. (Lot-et-Garonne) — Foire — Vente toujours lente sur les bœufs et sur les moutons et affaires insignifiantes.

Les porcs sont aux cours des dernières foires.

Les veaux se sont vendus de 80 centimes à 1 fr. le kilo selon qualité.

La volaille, de 1 50 à 5 fr. la paire selon grosseur et qualité.

Les oisons, de 3 à 6 fr. la paire.

Les canetons, de 1,50 à 2,50 la paire.

Les œufs, 55 centimes la douzaine.

Le blé de 14 à 16 fr. l'hectolitre.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées, elles restent toujours indécises, les affaires manquent d'activité, la lecture de la cote est là pour le prouver.

Le 3 0/0 clôture à 102,17, le 3 1/2 0/0 à 102,85 et l'amortissable à 100,65.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 615, des demandes ont porté le Crédit Lyonnais de 908 à 971, la Société Générale cote 604.

La Banque de France et le Crédit Foncier n'ont inscrit aucun cours à terme.

La Banque spéciale des valeurs industrielles se traitait à 225 et 225,50.

Le Suez clôture à 3.675.

Parmi nos Chemins, le Lyon finit à 1907 et l'Orléans à 1785.

L'Extérieure cote 65,83 dernier cours ; l'Italien vaut 96,35 ; le Portugais cote 27,12 ; le Russe 3 0/0 1891 92,40 ; le Turc D 23,30 et la Banque Ottomane 588 fr.

Les actions de la C^{ie} Générale d'Automobiles se sont traitées aux environs de 65 fr.

Les dixièmes d'action de Paris en 1400 (Cour des Miracles) sont l'objet de demandes suivies à 72 et 73.

Les actions Combat Naval sont en hausse à 63 fr.

ELLE PUT DANSER DE NOUVEAU

A présent, lorsque les jeunes gens dansent avec entrain le dimanche au son du chalumeau du père Badine, sa fille est au nombre des danseurs. Pendant près de deux ans elle s'était absentée de ces joyeuses réunions hebdomadaires. Non qu'elle fut boudeuse ou jalouse ou même rancunière, loin de là ! Certes, Marie Badine n'était de celles qui s'imposent une punition dans le but de contrarier les autres. Du reste, il ne faut pas oublier qu'elle n'avait que vingt ans ! N'est-ce pas, après tout, l'âge où l'on voit tout couleur de roses ? Si à vingt ans on ne se sent pas envie de danser c'est tout simplement que l'on ne se sent pas dans son assiette.

Il nous est facile d'expliquer pourquoi Mlle. Marie s'était si longtemps abstenue de danser — c'est qu'elle était malade. Il faut avouer que la jeunesse et la maladie ne vont guère bien ensemble. On se représente plutôt les personnes d'un certain âge et qui ont fait des imprudences dans leur jeunesse, comme étant celles qui doivent plus ou moins souffrir de telle ou telle maladie. Alors, quelle est donc l'affreuse vérité ? — La voici : la maladie et la mort s'en prennent de préférence aux jeunes gens, depuis l'enfant à la mamelle jusqu'à la personne qui commence à ressentir le déclin de l'âge.

Ce dont souffrait Mlle. Badine, les médecins n'auraient pu le dire au juste. Les symptômes de son mal étaient nombreux. Jusqu'alors elle avait toujours fait honneur aux repas de famille, mais désormais elle ne pouvait presque plus rien manger. Si on la pressait de prendre tel ou tel mets, elle répondait invariablement qu'elle n'avait pas d'appétit pour cela. Dès qu'elle mangeait le moindre morceau, elle se plaignait de nausées et de douleurs d'estomac. Souvent elle souffrait des reins et des côtés. Aucun traitement ni aucun remède n'avaient pu la soulager.

Son teint pâlit et elle devint jaune comme de la cire. Ses forces l'abandonnaient d'un dimanche à l'autre et finalement elle cessa de prendre part aux récréations de ce jour-là. Bien loin de pouvoir danser, la pauvre jeune fille pouvait à peine se traîner. Elle était d'une faiblesse excessive, et elle avait les traits tirés par la souffrance.

Elle souffrait surtout d'une névralgie qui lui causait d'affreux maux de tête. Les souffrances semblaient redoubler pendant la nuit et étaient accompagnées d'un bourdonnement continu dans les oreilles. Il lui était tout-à-fait impossible de se reposer et de dormir.

Faisant allusion à cette triste époque dans une lettre en date du 3 avril 1898, Mlle. Badine dit : —

« Le moindre bruit me bouleversait, et plus rien ne me faisait plaisir. Avec le temps ma faiblesse devint si grande que je ne pouvais même plus me tenir debout. J'étais des plus mélancoliques et tout-à-fait abattue. Le soleil n'avait plus d'éclat pour moi et le rire des autres me semblait une moquerie. Je souffrais tellement de la tête que je ne savais où me mettre. S'il m'arrivait de vouloir marcher, je chancelais et trébuchais à chaque pas. Dans un tel état je pensais que j'allais mourir et cependant cela me semblait bien cruel de quitter cette vie à vingt ans ! Aucune lueur d'espérance n'apparaissait. J'en avais le cœur brisé !

Un jour cependant, que j'étais plongée dans la tristesse, le facteur remit à mon père une petite brochure qu'il m'apporta. Je la parcourus machinalement. Il y était question de guérisons radicales de sérieuses maladies, quelques-unes même, ressemblant à la mienne, et qui avaient été opérées par une préparation appelée Tisane américaine des Shakers. Le raisonnement du petit livre et les témoignages qu'il contenait me convainquirent. Je m'en procurai deux flacons sur-le-champ. Je me sentis soulagée dès les premières doses. Mes maux de tête diminuèrent et je pus alors me livrer au sommeil. En continuant cet extraordinaire traitement je pus bientôt prendre des aliments sans en souffrir ; je repris de l'embonpoint et des forces. Quatre flacons de votre remède ont suffi à me rendre la santé. J'étais enfin sauvée grâce à la Tisane américaine des Shakers. Comment puis-je vous exprimer toute ma reconnaissance ? » (Signé) Marie Badine, à Moiry, St Parize-le-Châtel (Nièvre). Légalisation : Le Maire Georges Bourre.

Pour recevoir franco un exemplaire du petit livre qui a tant contribué à la guérison de notre jeune correspondante, s'adresser à M. Oscar Fanyau, Pharmacien à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr., 50 ; 1/2 flacon 3 fr. 00
Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France.)

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

Dernière heure

NOS DÉPÊCHES

Paris, 13 juin, matin.

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Ruau, adopté par 321 voix contre 173 (ordre du jour repoussé par le gouvernement), nos députés ont voté de la manière suivante :

- M. Vival : abstenu.
- M. Lachizèze : contre.
- M. Rey : absent.

Le vote de M. Lachizèze, qui s'est confondu avec celui de la droite, nous surprend quelque peu, mais l'abstention de M. Vival nous paraît incompréhensible, toutes les gauches ayant voté contre M. Dupuy. Il y a sans doute là une erreur qui sera rectifiée par la suite.

LE PRÉFET DE POLICE

M. Charles Blanc, préfet de police, a eu, hier soir, une assez longue conférence avec M. Charles Dupuy. Le bruit a couru, quelques instants après, que le préfet de police était démissionnaire. Au cabinet du préfet, on dément formellement ce bruit. Il paraît cependant que la démission de M. Charles Blanc ne tardera pas à se produire, tout au plus se fera-t-elle attendre jusqu'à la constitution du nouveau cabinet.

GAMELLE ARRÊTÉ

L'agence Havas, publie l'information suivante :

Le bruit court dans les bureaux de rédaction de plusieurs journaux que le duc d'Orléans a été arrêté à Nice. Nous n'avons encore reçu aucune confirmation de ce bruit.

CONDAMNATION DU BARON CHRISTIANI

Le Baron Christiani, l'agresseur du Président de la République, est passé aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. Il a été condamné à quatre ans de prison.

A travers les journaux de demain

Du Soleil. — M. Charles Dupuy a été renversé hier soir. Il ne faudrait pas chercher dans le débat qui a précédé cet échec, les causes de l'événement auquel nous sommes redevables d'une nouvelle crise ministérielle. Les avertissements n'avaient pas été ménagés au gouvernement depuis quelques jours. On prévenait sans détours, M. Ch. Dupuy que sa tâche était terminée. L'attitude quelque peu froide de la Chambre chaque fois que le chef du gouvernement a pris la parole ne pouvait plus lui laisser de doute sur le sort qui l'attendait.

L'Écho de Paris. — De M. Jules Lemaitre : « M. Ch. Dupuy s'en va. Bon voyage ! Cet homme était décidément trop « habile », et d'une habileté qui sentait trop son Auvergne. Il est certain qu'il a eu, avant-hier, la main lourde et même pataude ».

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailliable contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

La Petite République. — De M. Viviani :

« A rés avoir livré sans défense le président, de la République aux insultes de la réaction M. Dupuy trouva bon de ridiculiser et rendre odieux celui dont l'élection lui fut une cruelle défaite. Après, il essaya de le rendre odieux en lançant ses sbires en délire sur les enfants et sur les femmes. Ce fut comme une revanche de la glorieuse journée ; ce fut une chasse contre les républicains. Ces brutalités se paient et sur le sang versé hier par des brutes, M. Dupuy a glissé. Qu'il demeure. »

Le Gaulois. — De M. Desmoulin : « M. Dupuy aura une mauvaise presse. Ce sera justice. On ne peut pas tirer à Auteuil, contre les conservateurs et les patriotes, et à Longchamps contre les socialistes et les révisionnistes. M. Dupuy meurt d'avoir changé trop souvent son fusil d'épaule. »

Le

Nouveau Ministère

Paris, 4 h. 5, soir.

M. Loubet a conféré ce matin successivement avec MM. Fallières et Deschanel.

Il paraît certain que M. Loubet fera appeler M. Poincaré pour lui confier la mission de former le nouveau Cabinet.

On affirme dans les couloirs de la Chambre que M. Poincaré acceptera.

Il constituerait son Cabinet de la manière suivante :

- Présidence et Inst. Publique. POINCARÉ.
- Intérieur : DELCASSÉ.
- Affaires étrangères : BOURGEOIS.
- Guerre : KRANTZ.
- Colonies : GUILLAIN.
- Finances : ROUVIER ou DELOMBRE
- Justice : WALDECK-ROUSSEAU GUYOT (Rhône) ou MONIS.
- Travaux publics SARRIEN.
- Marine : ?
- Agriculture : ?
- Commerce : ?

ON demande partout pour joli travail à faire chez soi, dames, demoiselles, messieurs, désirant utiliser leur temps par un travail facile, intéressant et d'un rapport de 3 à 5 fr. par jour, selon adresse et produit. **Bapaume**, 5, rue Duperré, Paris Envoi notice contre 0 fr. 15.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

X

L'ABBÉ BROSSARD ET LE CITOYEN DE BERNÉCOURT

Ce dernier était un personnage d'une cinquantaine d'années, d'une coupe de visage qu'iline, l'œil sagace, la bouche fine, le front développé, portant la pourpre, le costume noir et les dentelles comme les portait la noblesse de robe avant la Révolution, et chez lequel la sévérité de l'abord s'adouçissait par l'aisance et la courtoisie, qui sont comme la seconde nature de l'homme du monde.

Il avait accueilli Philippe Hattier avec une cordiale indifférence — la déférence que commandait l'un des plus héroïques soldats de ces armées qui avaient suivi le futur César à la victoire dès le début de l'entretien :

— Les notes les plus flatteuses vous ont précédé ici mon cher lieutenant, et je suis heureux de saluer en vous un collaborateur dont l'activité, le dévouement et le courage ne peuvent manquer d'amener les meilleurs résultats.

— Le citoyen directeur me comble...
— Le cas que vos chefs font de vous me suffit, en attendant que vous m'avez donné l'occasion de vous apprécier... Puis-je vous réussir mieux et plus vite que nous dans la tâche dont je n'ignore point que vous ont spécialement chargé le Premier Consul et le général Savary ; celle de découvrir les mystérieux auteurs des nombreux attentats qui, depuis si longtemps, épouvantent ce pays ! Nul ne se réjouirait plus que moi d'y coopérer avec vous. Mais je le souhaite sans l'espérer...
D'ordinaire, quand une série de crimes de cette nature se perpétue sur une si minuscule parcelle de terrain — où tout le monde se fréquente, se connaît, se sait par cœur, pour ainsi dire, — à défaut de certitude, de preuves, la vigilance, l'obstination de la justice, de la police, finissent par obtenir des soupçons, des indices...

Ici, ni soupçons, ni indices...
Les coupables n'ont pas laissé derrière eux un fêtu compromettant...
A Vittel, l'opinion publique, si généralement prompt à accuser les gens, n'incrimine personne au monde. Aucun voisin ne suspecte son voisin. Cette voix du peuple se tait, qui est parfois la voix de Dieu ! Le citoyen Thouvenel, le juge de paix, un homme perspicace et un honnête homme...

— Je le connais, citoyen directeur. Vittel est mon pays. Je suis né aux Armoises.
Le citoyen Thouvenel me répond de ses administrés. De son côté, le citoyen Pommier, mon confrère de Mirecourt, me garantit les

habitants des communes environnantes. Ces deux fonctionnaires sérieux, devant les convictions desquels je suis obligé de m'incliner, ont minutieusement étudié les lieux et les individus soumis à leur juridiction : les lieux gardent le secret qu'on leur a confié, et les individus mènent une vie limpide, si unie, si exemplaire, qu'on se demande, en vérité, si l'Arcadie n'a pas émigré des rives de la Grèce idéale, pour venir s'encaster dans ce coin de la Lorraine !...

— L'Arcadie ?... C'est possible... je ne connais pas ce département...
Et le brave gendarme chiffonnait sa moustache, peu ferré qu'il était sur la géographie ancienne !...

Le magistrat continua :
— Et bien, en dépit des affirmations des citoyens Thouvenel et Pommier, en dépit des rapports de mes autres agents, en dépit de l'évidence, je persiste à penser que les misérables dont il s'agit ne sont point étrangers au canton ou tout au moins à la province...
— C'est l'avis du général Savary : c'est aussi celui du Premier Consul.

M. de Bernécourt fut intérieurement flatté de se trouver en communauté d'idée avec deux des principaux personnages de l'Etat. Il poursuivit avec chaleur.

— Nous sommes en face d'un petit groupe de malfaiteurs résidant, depuis nombre d'années, dans l'endroit où ils fonctionnent, ne s'en écartant point, employant les mêmes procédés, procédés et endroit toujours restés dans l'ombre. Parfois ces malfaiteurs chôment... Alors,

la contrée respire... C'est ainsi que depuis près d'un an, nous n'avons eu aucune disparition à constater... Nos criminels se sont-ils amendés ? Leur bras s'est-il lassé de frapper. Ou bien, enrichis par leurs précédentes et copieuses rapines, ont-ils renoncé à leur sanglante industrie !... C'est ce que j'inclinerai à croire...

— Et vous vous tromperiez, citoyen directeur, prononça une voix grave.

M. de Bernécourt se retourna vivement :

— Quoi ! c'est vous, monsieur l'abbé, s'exclama-t-il avec surprise en apercevant le desservant de Vittel sur le seuil de la porte que, tout entier à son discours, il n'avait pas entendu ouvrir.

L'ecclésiastique s'avança dans le cabinet :

— Excusez-moi de me présenter ainsi « ex-abrupto » ; mais le motif qui m'amène...

— Quel que soit le motif qui vous amène, vous n'en êtes pas moins le bienvenu...

Puis, désignant le prêtre et l'officier l'un à l'autre, le directeur d'accusation ajouta :

— Le citoyen Brossard, curé de Vittel, chez lequel j'ai reçu la plus cordiale hospitalité, lors de mes différentes visites dans cette localité... Le citoyen Hattier, notre nouveau lieutenant de gendarmerie à la résidence de Mirecourt...

L'ecclésiastique tendit la main au frère de Denise :

— Le citoyen Hattier est un de mes enfants, dit-il.

(A suivre.)

LES

MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PROLOGUE

III

LE RAPPORT

Et se précipitant au dehors, le gendarme hêla son camarade :

— Le pied à l'étrier, Brossard ! J'ai le tympan qui me carillonne comme si j'avais le bourdon de Notre-Dame en guise de boucle d'oreille. Ça signifie que le brigadier a besoin de nous.

Les gendarmes partirent à franc étrier, il ne faut pas oublier que le brigadier Beau-poil avait deux bonnes heures d'avance sur eux.

Il était nuit close quand les cavaliers arrivèrent à Nemours. Ils se dirigeaient rapidement vers le moulin de François Breton, quand un cri déchirant, terrible, suprême, arriva jusqu'à eux.

— Tonnerre ! s'écria Flageolet, c'est le brigadier qu'on égorge !...

IV

LE MOULIN

Nemours est une petite ville de trois à qua-

tre mille habitants, assise au bord du Loing, sur les côtes de l'Île de France. La route du Bourbonnais la transperce de part en part. C'est entre la rivière et la partie méridionale de cette route, — celle qui court vers Montargis, — qu'était situé le moulin à huile de François Breton.

L'établissement du joli meunier se composait d'un grand corps de logis à deux étages, coiffé d'un toit en poivrière à la pointe duquel grinçait une girouette. François Breton faisait ses affaires — d'aucuns ajoutaient ses orgies — au rez-de-chaussée. Il avait installé dans les chambres du haut, celles qu'occupaient autrefois ses parents, Jeanne Liégeart, cette fille qui avait déserté le foyer paternel pour devenir servante-maitresse au moulin — ce qui n'avait pas peu contribué à faire crier le populaire au scandale, à l'effronterie, à la profanation.

Le reste de la portion supérieure de l'habitation était absorbé par des greniers servant de magasins — le plus souvent vides alors.

La façade qui regardait la route était précédée d'une cour assez spacieuse, qu'encadraient des murailles à pic et que fermait une porte charretière solide, massive et fermée à soutenir un siège. L'autre plongeait, pour ainsi dire, dans le Loing, qui écumait et bouillonnait contre la roue destinée à mettre en mouvement les machines de l'exploitation.

Comme il eût été trop pénible et trop long pour les voitures qui arrivaient du Nord, chargées de matières à moudre, de traverser la ville pour rencontrer un pont, le père Breton

avait fait jeter une passerelle sur la rivière, très encaissée, très rapide et très profonde en cet endroit. Cette passerelle donnait accès par une baie fenêtrée dans la salle basse du moulin : c'était le chemin un — peu étroit — par où entraient les sacs et sortaient les tonneaux.

Il faut le dire, sous le règne du vieux meunier, le moulin avait un air actif, propre, honnête, qui réjouissait l'âme et souriait aux yeux. Mais depuis que le fils y avait introduit ses détestables penchants, les chauves souris de la misère et de l'abandon semblaient l'avoir touché de leur aile sinistre. La toiture s'effondrait par places ; la mousse poussait dru et humide dans la cour ; la girouette rouillée résistait et pleurait au vent ; les volets des croisées pendaient comme des oreilles déchirées.

Il y avait longtemps que les voitures n'arrivaient plus du nord ni du midi, et que les garçons meuniers, leur fardeau sur l'épaule avaient cessé de s'engager, d'un pied ferme et familier, sur la passerelle, dont il ne restait plus qu'une planche.

La roue seule, qu'on avait oublié d'arrêter, virait et tournait, tournait, tournait, toujours dans le remous, galvanisant les meules qui n'avaient plus rien à broyer.

Six heures du soir sonnaient à l'église de Nemours, le jour baissait ; le temps avait changé ; au froid vif du matin avaient succédé des bourrasques de grêle et de pluie.

Dans la salle basse du moulin, — salle qui servait de cuisine et dans laquelle la baie-fenêtre de la passerelle faisait vis-à-vis à la

porte de la cour, — un homme achevait de remplir une valise. Cet homme, de taille moyenne, assez mince, leste d'allures et de mouvements, les cheveux coupés à la Titus et le bas du visage perdu dans une barbe brune, courte et frisée, qui mettait en relief la pâleur de son teint, la blancheur de ses dents et l'éclat de ses yeux, portait une veste de drap gris à larges boutons d'os, un pantalon de même étoffe à *charivari*, et une chemise de flanelle rouge fermée au cou par une agrafe d'argent, représentant une petite guillotine. Ce bijou, accusait chez son possesseur la prétention de suivre la mode pas à pas. Il y avait alors des muscadins au village comme au palais Egalité, et le joli meunier de Nemours était de ceux-là. Parfois, il s'interrompait de son travail pour tendre vers la porte une oreille inquiète. Parfois aussi, il trempait ses lèvres dans un verre d'eau-de-vie.

Autour de lui, sur le carreau, étaient épars du linge, des hardes, des papiers. François Breton, prenait ça et là, sans regarder, et entassait dans sa valise tout ce qui tombait sous ses mains. Cette précipitation éperdue semblait épouvanter, non moins que surprendre une femme qui se tenait assise sous le manteau de la cheminée.

— C'est un beau brin de fille, disaient les paysans en parlant de Jeanne Liégeart.

Cet éloge robuste, la servante-maitresse ne du Joli meunier ne l'avait pas volé.

(A suivre.)

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

A LOUER

Boulangerie comprenant maison d'habitation et petit jardin. S'adresser, 24 rue du Lycée.

PHOTOGRAPHIE D'ART

JULES VALDIGUË

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

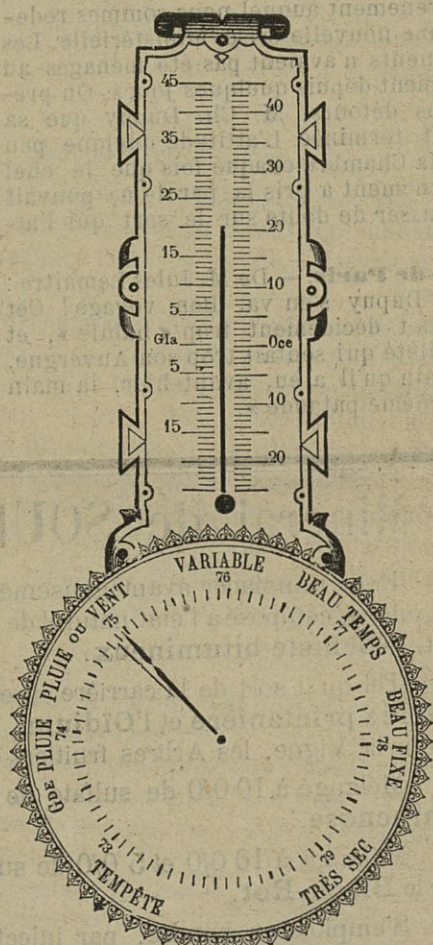
Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédés brevetés.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 12.
Id. maxima de la veille : 26.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

Bibliographie

Armée et marine

3, place du Théâtre Français, Paris. — Sommaire du n° 17, du Dimanche 11 juin 1899.

La mission Congo-Nil. — De l'Atlantique à la mer Rouge..... Paul Bourdarie.

A Toulon.
A Paris.

Retraite proportionnelle et rajeunissement des cadres. — chez le général Jacquey... Georges Hervey.

Le récent voyage à Dijon de M. le président de la République.

Le général Gallieni et son état-major.
Le bataillon d'apprentis fusiliers (suite).
L' de vaisseau Ollivier.

Moniteur de la Mode

Du 47 juin 1899

Parmi les toilettes que l'on a admirées à Auteuil et à Longchamps. M^{me} Mesnil a dessinés les plus jolies. Puis, ce sont des pages remplies de costumes de bicyclistes, de toilettes pour la campagne et la mer.

Les renseignements fournis par les maîtres de la couture et de la mode ajoutent à l'intérêt de ces dessins, et font de ce numéro l'un des plus attrayants et des plus complets qu'on puisse souhaiter.

Ajoutons les causeries toujours si bien faites d'Archiduc et du Docteur, tous deux si compétents dans leur spécialité mondaine et médicale et la Chronique précieuse du Chef nous livrant quelques-uns de ses meilleurs secrets.

N'oublions pas que le Moniteur de la Mode offre à ses abonnés, à titre purement gracieux, leur portrait photographié par la Maison Walery.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.

Or 125 fr.